



CERTIFICAT D'APPROBATION C.E. DE TYPE
N° 95.00.611.023.0 DU 24 OCTOBRE 1995

Balance TESTUT, modèle B200CO

- DELIVRE PAR :** Sous-direction de la métrologie (organisme notifié n° 0171), 22, rue Monge, 75005 Paris.
- EN APPLICATION :** Du décret n° 91-330 du 27 mars 1991, modifié par le décret n° 93-973 du 27 juillet 1993, relatif aux instruments de pesage à fonctionnement non automatique et de l'arrêté du 22 juin 1992 relatif aux procédures d'attestation de la conformité des instruments de pesage à fonctionnement non automatique, transposant dans le droit français la directive 90/384/C.E.E. du 20 juin 1990.
- DELIVRE A :** Ets TESTUT, 957, rue de l'Horlogerie, BP 11, 62401 Béthune (France).
- CONCERNANT :** Une balance électronique à équilibre automatique, à fonctionnement non automatique, à indication du poids et du prix, à une seule étendue de mesure et à une seule valeur d'échelon, destinée à la vente directe au public et conçue pour être connectée à un dispositif terminal point de vente approprié, qui a fait l'objet d'un certificat d'essai délivré par un organisme notifié.
- CARACTERISTIQUES :** Classe de précision : III
Max \leq 15 kg
n \leq 3 000 e \leq 5 g
T \geq - 5 000 g.
- VALABLE JUSQU'AU :** 23 octobre 2005.

Les principales caractéristiques et conditions d'approbation figurent dans l'annexe ci-jointe qui fait partie intégrante du certificat d'approbation et comprend 7 pages.

Tous les plans, schémas et notices sont déposés à la sous-direction de la métrologie sous la référence de dossier DA 18-277.

LE SOUS-DIRECTEUR DE LA MÉTROLOGIE,
P.O., L'INGENIEUR DES MINES

CAROLE LE GALL



ANNEXE AU CERTIFICAT N° 94.00.611.023.0 DU 24 OCTOBRE 1995

Page 1/7 1) NOM ET TYPE DE L'INSTRUMENT

La balance TESTUT modèle B200CO est un instrument de pesage à équilibre automatique, à fonctionnement non automatique, à une seule étendue de mesure et à une seule valeur d'échelon, à indication du poids et du prix, destiné à la vente directe au public. Cet instrument est conçu pour être connecté à un terminal point de vente faisant l'objet d'un certificat d'essai prévoyant la possibilité de connexion avec un instrument de pesage à fonctionnement non automatique, et délivré par un organisme notifié désigné pour certifier des instruments en application du paragraphe 1 de l'annexe II de la directive 90/384/C.E.E.

Toutes les propriétés de cet instrument qu'elles soient décrites ou non, ne doivent pas être contraires à la législation en vigueur et aux dispositions de la norme européenne EN 45501:1992/AC:1993 qui est prise comme référentiel.

2) DESCRIPTION MATERIELLE ET FONCTIONNELLE

La balance TESTUT modèle B200CO est composée de :

- un dispositif récepteur de charge constitué d'un plateau reposant sur un support plateau par l'intermédiaire d'amortisseurs (plan n° 1) ;
- un dispositif équilibreur et transducteur de charge constitué par un capteur à jauges de contrainte SCAIME modèle AJ15 (plan n° 1) ;
- un dispositif calculateur utilisant un convertisseur analogique-numérique de type double rampe géré par un microprocesseur (plan n° 2) ;
- un dispositif indicateur comportant à l'extrémité d'un support colonne, sur 2 faces, un dispositif afficheur fluorescent destiné à l'affichage des indications primaires poids, prix unitaire et prix à payer, et portant un dispositif de commande de tare soustractive (plan n° 1) ;

- un câble de liaison électrique reliant le dispositif indicateur au carter du dispositif récepteur de charge, scellé à cette extrémité.

La balance TESTUT modèle B200CO est équipée de :

- un dispositif de mise à niveau du dispositif récepteur de charge constitué de 4 pieds réglables,
- un dispositif indicateur de niveau du dispositif récepteur de charge,
- un dispositif de mise à zéro initiale,
- un dispositif de maintien de zéro,
- un dispositif automatique de mise à zéro,
- un dispositif indicateur de zéro,
- un dispositif semi-automatique d'équilibrage de tare à effet soustractif,
- un dispositif indicateur de la mise en œuvre d'un dispositif de tare,
- un dispositif stabilisateur d'indication à mise en œuvre optionnelle,
- un dispositif permettant d'ajuster la balance en tenant compte de l'accélération de la pesanteur à son lieu d'utilisation, mis en œuvre par l'automate d'ajustage,
- un dispositif d'entrée-sortie d'informations bidirectionnel, fonctionnant en mode RS232, RS422, RS485 ou en mode boucle de courant.

Si le terminal point de vente connecté à la balance B200CO a une fonction de prédétermination de tare, il doit réaliser cette fonction de façon autonome et cette fonction doit être conforme avec la norme EN 45501.

Page 2/7 3) CARACTERISTIQUES METROLOGIQUES

Les principales caractéristiques métrologiques de la balance TESTUT modèle B200CO sont les suivantes :

Classe de précision III

Max \leq 15 kg

$n \leq 3\ 000$ $e \geq 5$ g

$T \geq -5\ 000$ g

du = 0,01 F/kg de

0,01 à 999,99 F/kg

du = 0,10 F/kg de

100,00 à 9 999,99 F/kg

dp = 0,05 F de 0,00 à 999,95 F
 dp = 0,10 F de 1 000,00 à 9 999,90 F
 étendue de température :
 - 10 °C/+ 40 °C
 tension d'alimentation nominale :
 220 V.

D'autres unités de masse ou monétaires peuvent être utilisées selon les dispositions légales en vigueur dans le pays où la balance est destinée à être installée.

4) INTERFACE

Le dispositif d'entrée-sortie d'informations de la balance TESTUT modèle B200CO est destiné :

- d'une part, à la communication selon protocole réservé avec un automate lors de l'ajustage et du contrôle final chez le fabricant,
- d'autre part, au transfert, protocole IP3, des indications primaires vers un dispositif périphérique, et des prix unitaires à partir d'un dispositif périphérique.

Cette interface est conforme aux prescriptions de l'article 5.3.6 de la norme européenne EN 45501:1992/AC:1993.

5) CONDITIONS PARTICULIERES DE CONSTRUCTION

Lorsque la balance est ajustée chez son fabricant en tenant compte de l'accélération de la pesanteur à son lieu d'utilisation, un code constitué par un nombre compris entre 31 et 70 apparaît dans son dispositif afficheur à la mise sous tension.

Lorsque la balance a été ajustée au lieu d'utilisation, le code correspondant est 00.

6) CONDITIONS PARTICULIERES D'INSTALLATION

Le récepteur de charge de la balance doit toujours être visible par l'acheteur, installé horizontalement, mis de niveau sur une base stable. Le dispositif indicateur doit être disposé de telle sorte que l'acheteur puisse facilement avoir connaissance du résultat de la pesée.

Page 3/7 7) SCELLEMENTS

Afin de protéger les composants qui ne peuvent être ni démontés ni réglés par l'utilisateur et d'assurer l'indissociabilité des parties constitutives, la balance TESTUT modèle B200CO est pourvue d'un dispositif de scellement décrit par le plan de scellement (plan n° 3) figurant ci-après.

La marque devant figurer sur les scellements peut être :

- soit la marque du constructeur stipulée dans un système qualité approuvé par un organisme notifié (Annexe II, point 2.3 de la directive 90/384/C.E.E. du 20 juin 1990, article 4 du décret n° 91-330 du 27 mars 1991)
- soit une marque officielle d'un Etat membre de l'Union Européenne ou de tout autre Etat signataire de l'accord instituant l'Espace Economique Européen.

8) INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

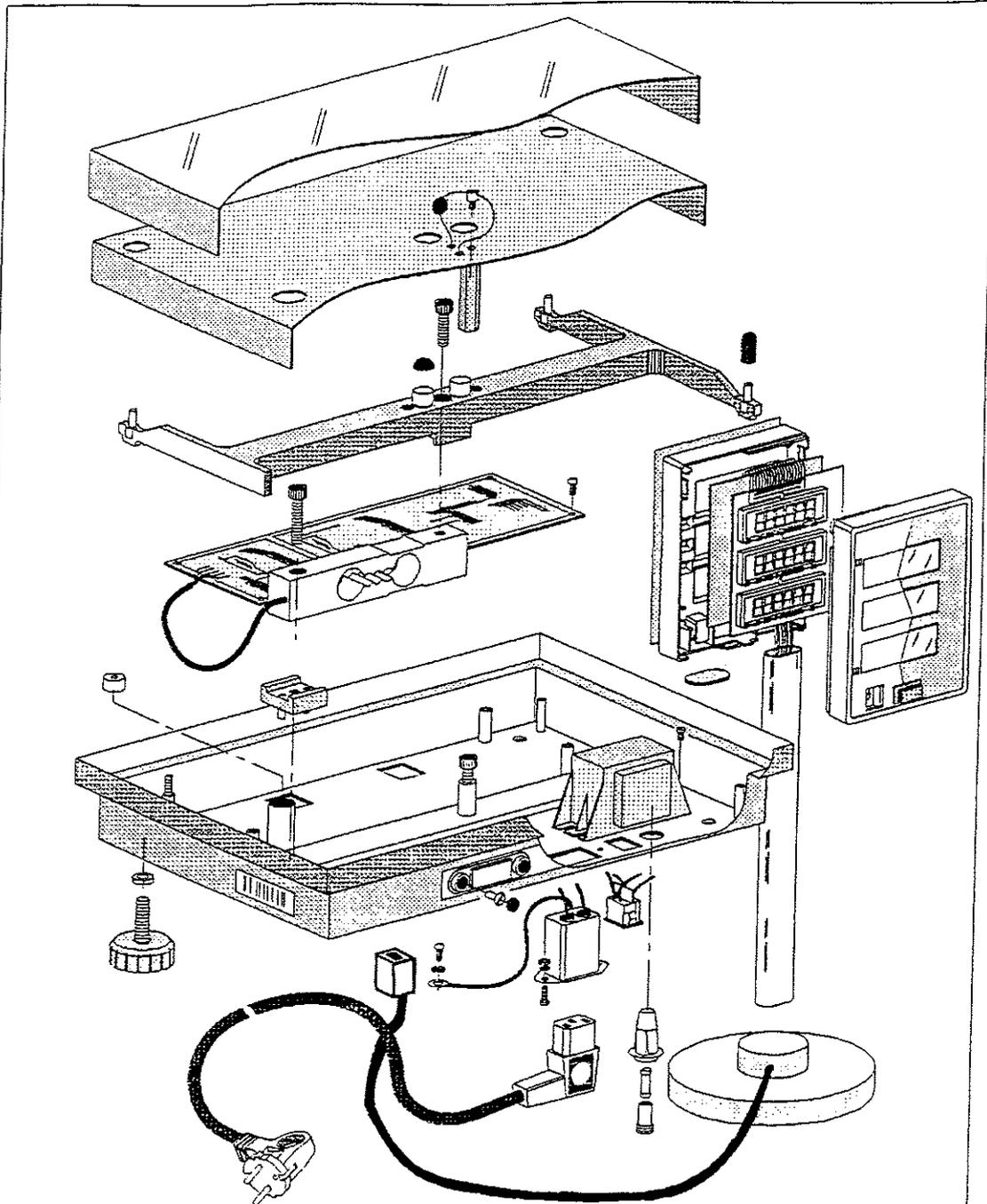
La plaque d'identification (plan n° 4), scellée conformément au plan de scellement ou destructible par arrachement de la balance TESTUT, modèle B200CO porte au moins les indications suivantes :

- la marque TESTUT,
- la référence du modèle et le numéro de série de l'instrument,
- les caractéristiques métrologiques Max, Min et e,
- la classe de précision,
- la valeur de l'effet maximal soustractif de tare,
- le numéro du certificat d'approbation C.E. de type,
- un emplacement permettant le marquage C.E. de conformité.

Les caractéristiques métrologiques Max, Min et e, doivent être répétées à proximité des dispositifs afficheurs d'indications primaires.

9) REMARQUE

La balance TESTUT modèle B200CO objet du présent certificat peut être commercialisée sous la marque TESTUT, ou sous d'autres marques.



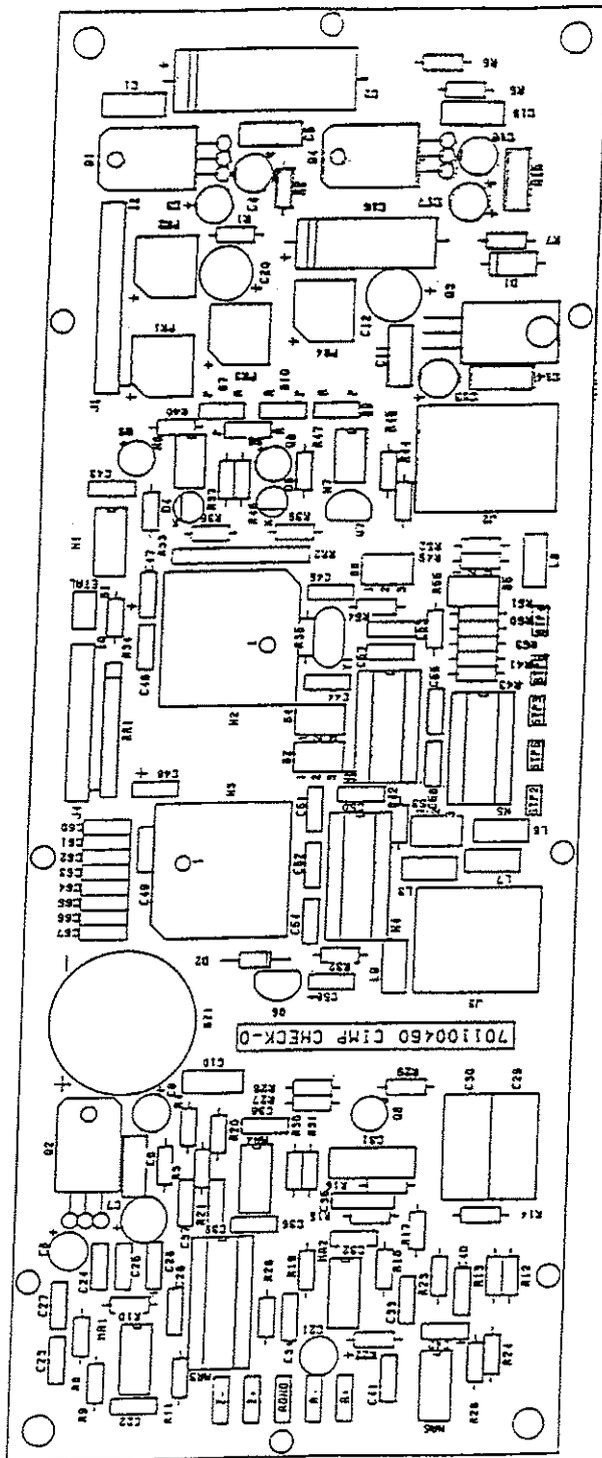
Dossier n° 8200 CO

957 Rue de l'Horlogerie
62401 BETHUNE

Date : 25 / 04 / 94

Description : VUE ECLATEE

Plan n° 1

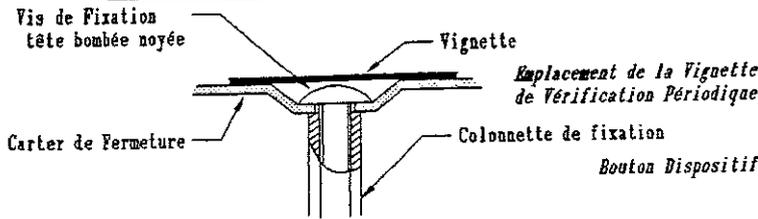


	Dossier n° B 200 CO	
957 Rue de l'Horlogerie 62401 BETHUNE	Date : 25 / 04 / 94	Description : CARTE MERE
	Plan n° 2	

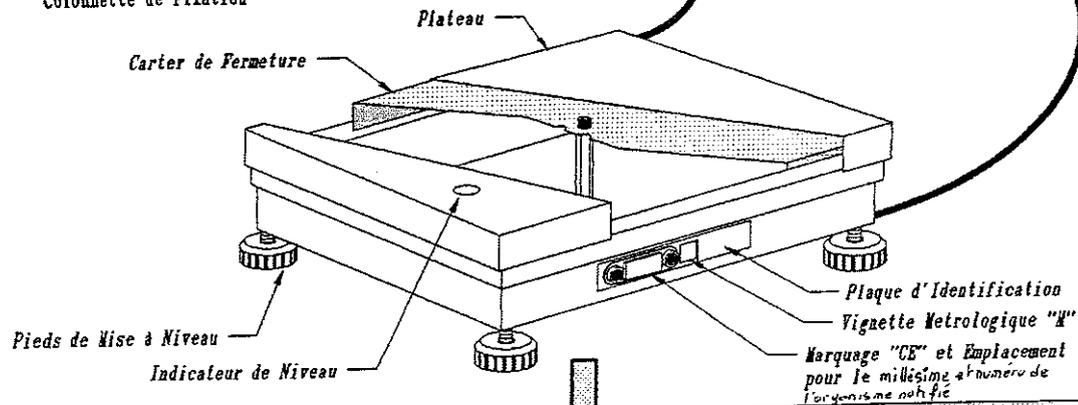
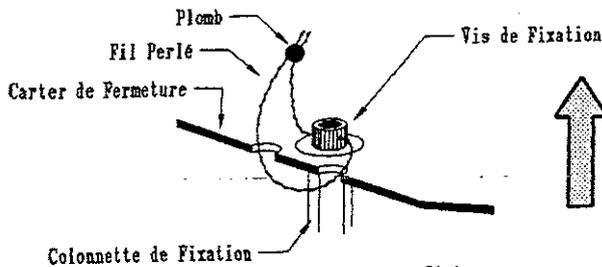


PLAN DE SCHELLEMENT DE LA BALANCE B200 CO

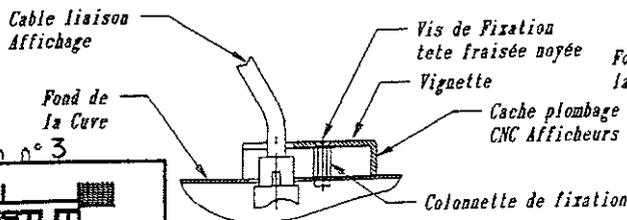
SCHELLEMENT PAR VIGNETTE



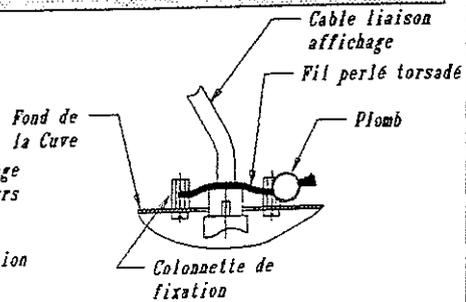
SCHELLEMENT PAR FIL PERLE ET PLOMB



SCHELLEMENT PAR VIGNETTE



SCHELLEMENT PAR FIL PERLE ET PLOMB

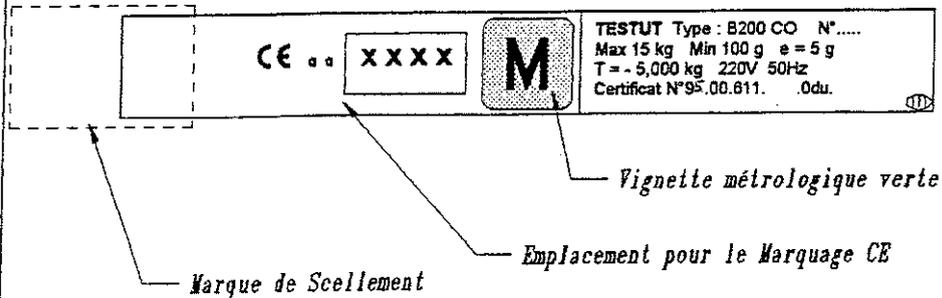


957, Rue de l'Horlogerie
BP 11
62401 BETHUNE Cedex
Tél: 33.21.64.54.00
Fax: 33.21.56.16.65

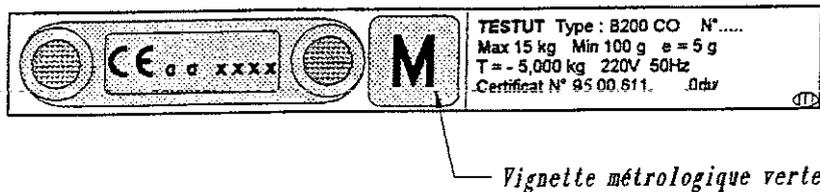
NOTA : Les scellements peuvent être constitués par des Vignettes autocollantes aut destructibles ou des plombs insculpés.

PLAQUE D'IDENTIFICATION DE LA BALANCE B 200 CO

PLAQUE D'IDENTIFICATION AUTOCOLLANTE



PLAQUE AVEC PLOMB DE SCELLEMENT



Avec aa : Deux derniers chiffres de l'année d'apposition de la marque de conformité.

xxxx : Numéro distinctif de l'Organisme notifié ayant assuré la vérification CE ou la surveillance CE.

 957 Rue de l'Horlogerie 62401 BETHUNE	Dossier n° B 200 CO
	Date : 25 / 04 / 94
	Description : PLAQUES D'IDENTIFICATION
	Plan n° 4